

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 8 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : M. FAVIER Bernard, M. MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, M. LECUYER Lionel, Mme LEBRETON Marie, M. LASCIOUVE Jean-Claude, M. GOUYON Gilles, M. BERAUD Christophe, M. GRENAT Claude, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mme GIRAUDET Stéphanie, M. DESAUNOIS Laurent.

Mme ALVES Pierrette a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. GIRAUD Patrice, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme BARBECOT Annie.

ADRESSAGE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose au Conseil de réfléchir à la création d'un adressage communal. En effet, il est parfois difficile de trouver les maisons des habitants. Un adressage communal permettrait à tout le monde de se repérer et de trouver facilement les habitations notamment pour les secours.

Monsieur le Maire propose que nous cherchions plusieurs prestataires afin d'effectuer des devis, et de se renseigner sur la réglementation concernant la pose des numéros. Un élu sera en charge de manager un groupe de travail à ce sujet.

COLONIE LA CROIZETTE

DONATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet de Maître Espagnol a été contacté afin de régler la vente de la colonie à l'euro symbolique.

Maître CRAYTON- LALITTE Laëtitia est en charge de ce dossier, elle nous demande de lui transmettre :

- Le titre de propriété
- La délibération pour l'achat à l'euro symbolique
- L'avis des domaines
-

ACQUISITION D'UN BATIMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association CVL la Croizette / Association des parents d'élèves des cantons de Vouvray souhaitent céder le bâtiment situé au village de la croizette, moyennant l'euro symbolique.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide et autorise l'opération de rachat moyennant l'euro symbolique.
- Charge Monsieur le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires concernant ce dossier.

ETUDE

Monsieur le Maire informe le Conseil que 2 offres ont été demandées par Stéphanie GIRAUDET afin de connaître, les pistes de valorisation d'un tel équipement (avec une entrée touristique, mais aussi de manière plus globale), ainsi que les coûts liés aux aménagements et travaux urgents :

Offre Somival :

Méthodologie :

1 -

Etude de marché (offre / demande)

Scénarios de valorisation (tourisme, hébergement collectif ou individuel...)

2 -

Pré programmation des travaux (chiffrages...)

Etude du modèle économique (gestion par la commune, en régie, nombre d'ETP...)

Durée étude : 4 mois

Prix :

1 - 7 650 € TTC

2 - 6 150 € TTC

Coût total : 13 800 € TTC

Offre KARANGA :

Méthodologie :

Phase 1 : Diagnostic et opportunités de marché (offre et demande)

Phase 2 : Scénarii de développement (à choisir)

Possibilité en fonction des phases 1 et 2 de ne pas réaliser la suite de l'étude si pas d'intérêt

Phase 3 : Pré-programmation du projet retenu (chiffre des travaux concernant le scénario retenu en phase 2)

Phase 4 : Analyse financière et économique (coûts de fonctionnement d'un tel projet, rentabilité du projet par rapport aux investissements à réaliser par la commune)

Durée étude : 4 mois

Prix :

1 et 2 : 6 240 € TTC

3 et 4 : 4 640 € TTC

Coût total : 13 056 € TTC

Subvention :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un dépôt de dossier de demande de subvention LEADER (Europe) est actuellement en cours auprès du SMAD des Combrailles avec la possibilité d'obtenir un financement de cette étude à hauteur de 80 % = environ 10 800 € subventionnés.

Le reste à charge commune serait de 20 %, soit environ 2 700 €.

PROJET MAISON RELAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons contacté l'ANEF pour un projet de maisons relais de minimum 20 places.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les Maisons Relais sont des structures de logement financées par l'Etat. Elles permettent l'accueil des personnes solvables qui n'ont plus la possibilité de trouver un logement dans le parc public ou privé du fait de dettes trop importantes.

L'ANEF (association nationale d'entraide féminine) propose un dispositif d'une vingtaine de logements accompagnés par trois travailleurs sociaux, un secrétariat et une personne effectuant le ménage et l'entretien.

Les personnes accueillies assument le paiement de leurs loyers et de leurs charges.

L'insertion professionnelle se fait notamment avec le chantier d'insertion porté par l'association Combraille-entreprenre et les entreprises locales.

L'ANEF propose de déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet de la direction départementale de la cohésion sociale du puy de dôme sur le site de la colonie de la Croizette.

La discussion s'engage sur la pertinence d'une telle opération, certains évoquant le danger d'accueillir une telle population, et souhaiteraient une présentation plus précise de la part de l'association...

M le maire précise qu'il a rencontré les responsables de l'association, qu'il a travaillé sur ce dossier notamment avec l'aide de P Alves première adjointe et S Giraudet, investie sur ce dossier, il demande donc au conseil municipal de leur faire confiance au vu du travail effectué.

La proposition de soutenir le dépôt de dossier, l'ensemble des membres présents sont favorables à cette proposition, aucune abstention aucun vote contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

✓ Approuve le dépôt de dossier pour ce projet

✓ Autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

M le maire remercie l'assemblée de la confiance qui leurs ait accordée.

M Gouyon dit qu'en définitif il s'abstient sur cette proposition, M Lasciouve et

Deseaunois également.

GESTION DU PERSONNEL

Concernant la gestion du personnel, Monsieur le Maire donne les informations suivantes au Conseil Municipal :

- Le contrat aidé de Mme POTHIN Géraldine a été renouvelé le 6 mai 2018 pour une durée de 1 an pour 20h par semaine.
- Le contrat de Mlle TOURON Mélissa a été renouvelé le 1^{er} juin pour une durée de 6 mois pour 32h par semaine.
- Le contrat aidé de M. Daniel GOUYON a été renouvelé le 23 avril 2018 pour une durée de 1 an pour 26h par semaine.

DEMANDE DE SUBVENTION – CROUZADOUS

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de l'association « LES CROUZADOUS » sollicitant une subvention exceptionnelle à l'occasion de son 25^{ème} anniversaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 300.00 € à l'association.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de verser la somme de 300.00 € à l'association « LES CROUZADOUS».
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

PROPOSITION AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le centre de Gestion nous a fait parvenir un tableau de proposition pour des avancements de grades concernant 2 agents de la commune suite à leur ancienneté.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26-01-1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal ;

- Vu le tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur STEGER remplit les conditions pour un avancement de grade. Il propose à l'assemblée la suppression de son poste d'adjoint technique territorial permanent à temps complet et la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet prenant effet au 1^{er} juin 2018.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée :

- D'adopter le nouveau tableau des emplois suivant pour le service technique à compter du 01/06/2018 :

➤

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	28 H hebdomadaire
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	20 H hebdomadaire
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	31 H hebdomadaire
TOTAL		4	4	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ❖ Approuve la suppression du poste d'adjoint technique territorial permanent à temps complet et la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet prenant effet au 1^{er} juin 2018.
- ❖ Adopter le nouveau tableau des emplois pour le service technique à partir du 1 juin 2018.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Création d'un poste adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26-01-1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LASCIOUVE Monique remplit les conditions pour un avancement de grade. Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31/35), prenant effet le 1^{er} juin 2018.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée :

- D'adopter le nouveau tableau des emplois suivant pour le service technique à compter du 01/06/2018 :
-

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	31 H hebdomadaire
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	28 H hebdomadaire
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	20 H hebdomadaire
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Technique Territorial	C	1	0	31 H hebdomadaire
TOTAL		5	4	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ❖ Approuve la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31/35) à compter du 01 juin 2018.
- ❖ Adopter le nouveau tableau des emplois pour le service technique à partir du 1er juin 2018.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AGENCE DE L'EAU

Motion adoptée par le comité de bassin Loire Bretagne le 26 avril 2018

Monsieur le Maire donne lecture de la motion prise par le comité de bassin Loire Bretagne au Conseil Municipal :

« Le comité de bassin, réuni en séance plénière le 26 avril Ø Considérant a) l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement

100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau b) l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux c) la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d) le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin e) les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin f) la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau g) l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10e programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11e programme (292 millions d'euros d'aide par an) h) que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017) i) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros j) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB Ø Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin Ø Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11e programme pluriannuel d'intervention

Comité de bassin Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339 • 45063 ORLÉANS CEDEX 2 • comite-bassin@eau-loire-bretagne.fr

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11es programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et

ATTEND qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la

transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne. Elle sera également soumise à toutes les collectivités et à tous les acteurs de l'eau. Ils seront invités à délibérer pour adhérer à son contenu et en informer eux aussi le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire. »

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal de Saint Priest des Champs décide à l'unanimité d'approuver la motion ci-dessus reproduite.

SECTIONNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'aménagement foncier agricole et forestier, les sectionnaux ont des fois été modifié. Ces changements engendrent de nouvelles possibilités de location. Les sectionnaux louables ont été répertoriés. Monsieur le Maire propose de faire une réunion le mardi 12 juin en maire de 20H à 22H afin de faire le point avec chaque conseiller.

ECOLE

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les parents d'élève du RPI Charensat-Biolet-Espinasse souhaitent faire une réunion avec Saint Priest des Champs car ils souhaiteraient que nous intégrions leur RPI.

L'Association des parents d'élève n'est pas favorable à cette proposition.

Le RPI a fait passer un mot aux parents d'élèves de l'école de Saint Priest des Champs pour connaître leur avis sur la question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'est pas favorable à son intégration au RPI existant.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la Chambre d'hôtes située chez Saby, a fait une demande de pose de panneau publicitaire à la division routière départementale des Combrailles. Suite à cela, la division routière accepte cette demande le panneau reste au frais de la Chambre d'hôte La belle âme. Une copie du courrier de réponse nous a été adressé.

- Rencontre et mobilisation pour les services publics locaux et nationaux – samedi 9 juin 10h-16h Saint Gervais d'Auv.
- Réunion UDCCAS – Mardi 12 juin 2018 à 9h30 Saint Gervais d'Auv (pierrette ok)
- AG Ressourcerie – vendredi 15 juin à 18h30 Saint Maurice
- 25 ans du club de danse de Sauret – 15h Samedi 16 juin (deux invitations)
- syndicat sioule et morge, remise médaille à 10H30 suivi d'un vin d'honneur le 16 juin
- AG JSSP – Vendredi 22 juin à 19h St Priest des Champs
- AG Mission locale – Mercredi 27 juin 2018 à 18h à Montpensier

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

- Colpatch
- Pont du davideix en liaison avec Biollet.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

COMMISSIONS

Voirie, assainissement : La rue de l'église se fera lundi 11 juin

Bâtiments communaux : faire annonces pour les logements

Ecole - Cantine – Garderie - TAPS : Les intervenants TAP ont prévu une porte ouverte en fin d'année pour présenter le travail effectué tout au long de l'année

Vie communale : Le marché d'été débutera le mercredi 27 juin

SYNDICATS

SIRB: Préparation de la fête de confolent qui sera la semaine avant la foire aux choux

QUESTIONS DIVERSES :

Bernard FAVIER :

Réflexion à faire pour une mise en place ponctuelle sur la commune de covoiturage, ainsi que la possibilité d'un drive rural qui centraliserait les commandes et livraisons.

Pierrette ALVES :

Beaucoup de pierres au milieu de la route du Vernadel, faire courrier DDE

Laurent DESAUNOIS :

Travaux connexes : respecter les périodes de nidification selon les termes de l'arrêté

Marie-Claude BAGNAUD :

Prévoir la restauration des registres d'état civil ; 1 par an minimum.

